

# BE Owren Buffer Owren Koller Buffer

REF 771700: BU (16 x 15 mL)

Pour la dilution des plasmas lors de la détermination du Taux de Prothrombine

## PRINCIPE

Tampon de dilution des plasmas à utiliser avec les réactifs BE listés au § MATERIEL COMPLEMENTAIRE.

## SIGNIFICATION CLINIQUE

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## REACTIFS

**BU** **Owren BU** Tampon Owren Koller  
Tampon Barbitol

Selon le règlement 1272/2008, ce réactif n'est pas classé comme dangereux

## PRECAUTIONS <sup>(1) (2)</sup>

Les réactifs Behnk sont destinés à du personnel qualifié, pour un usage in vitro. Les bonnes pratiques de laboratoire s'appliquent lors de l'utilisation des réactifs, calibrants, contrôles et spécimens humains qui doivent être manipulés comme potentiellement infectieux. Pour plus d'information, la Fiche de Données de Sécurité est disponible sur demande. Eliminer les déchets en respectant la législation en vigueur.

## PREPARATION DES REACTIFS

**BU**: Prêt à l'emploi.

## STABILITE ET CONSERVATION

Stocké à 2-8 °C et en l'absence de contamination, **BU** est stable jusqu'à la date de péremption indiquée sur l'étiquette. Rejeter tout tampon trouble.

## PRELEVEMENT ET PREPARATION DU SPECIMEN

Consulter la notice technique du réactif utilisé.

## LIMITES ET INTERFERENCES

Consulter la notice technique du réactif utilisé.

## MATERIEL COMPLEMENTAIRE

Equipement de base du laboratoire de biologie médicale

Réactifs Behnk pour la détermination du Taux de Prothrombine et des facteurs de coagulation comme suit :

REF 771150, REF 771151 BE PT HI : Thromboplastin high ISI  
REF 771100, REF 771101 BE PT LI : Thromboplastin low ISI

## PROCEDURE

Diluer le plasma comme indiqué dans la fiche technique du réactif utilisé.

## CALIBRATION

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## CALCUL

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## CONTROLE QUALITE

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## VALEURS DE REFERENCE

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## PERFORMANCES

Consulter à la notice technique du réactif utilisé.

## REFERENCES

- (1) *Occupational Safety and Health Standards ; Bloodborne pathogens (29CFR1910.1030) Federal Register July 1, (1998) ; 6, p.267-280*
- (2) *Directive du conseil de l'Europe (90/679/CEE) J. O. de la communauté européenne n°L374 du 31.12.1990 ,p.1-12*

